AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

14

DLP-6-9-76240688

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE

RÉGISSEUR RECETTES-AVANCES - D.D.A. PROTECTION DES VÉGÉTAUX, 47 Rue Paul-Doumer, 93100 MONTREUIL s/BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

ABONNEMENT ANNUEL

50 FRS

BULLETIN N° 57 - 2 SEPTEMBRE 1976.

CULTURES FRUITIERES

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES.

Les dernières captures et sorties en cages des papillons du deuxième vol se sont terminées le 20 août en secteurs chauds et urbains et le 29 août dans les autres secteurs. Cependant, compte tenu des durées de vie du ravageur et d'incubation des oeufs, il est à prévoir :

- Secteurs chauds et urbains : de faibles éclosions larvaires vont se poursuivre jusqu'au 15 septembre provoquant surtout des dégâts dans les vergers où le premier vol était important ou dans ceux situés à proximité d'arbres fruitiers à pépins non ou mal traités.

- Secteurs froids : ces éclosions seront notables jusqu'au 10-15 septembre pour se terminer vers le 20.

En tous secteurs, les éclosions seront limitées si les températures crépusculaires sont en baisse sensible.

ANTHONOME DU POIRIER : un traitement ne peut concerner que les rares vergers où des attaques sont habituellement observées; il devra être effectué vers le 20 septembre.

GRANDES CULTURES

BLE DERRIERE MAÏS : Compte tenu de l'important déficit hydrique, des problèmes de rémanence sont à craindre sur les cultures de blé semées derrière un maïs non irrigué ayant reçu un traitement herbicide à base de Triazine : (Atrazine ou Simazine).

La dégradation de ces désherbants est fonction de nombreux facteurs, notamment :

- Pluviométrie,
- Date d'application (pré ou post-semis),
- Teneur du sol en argile et en humus,
- Nature de la végétation.

Il est donc difficile de préciser les doses limites au-dessus desquelles des accidents peuvent se produire. Chaque champ étant un cas particulier, il y a lieu d'être très prudent et d'effectuer le plus tôt possible après la récolte du maïs un broyage des tiges suivi d'un labour profond.

COLZA : Désinfection des semences,

Pour protéger les jeunes plantes contre les Altises, il est possible en plus des produits cités dans notre bulletin précédent, d'employer le Lindane à raison de 50 g. de m.a./kg de semence.

....

CULTURES MARAICHERES

NOCTUELLES TERRICOLES OU VERS GRIS : Les conditions climatiques ont été favorables à l'activité et au rassemblement des papillons. Il en résulte une population larvaire dense provoquant des dégâts importants surtout en cultures maraîchères.
Ces chenilles polyphages ont des moeurs nocturnes. Le jour, elles s'abritent sous les feuilles, ou restent cachées dans les anfractuosités du terrain.

La lutte contre les vers gris est actuellement limitée à l'utilisation d'appâts. Il est possible :

- d'utiliser les granulés prêts à l'emploi à base de Carbaryl, Chlorpyriphos, Lindane, Phoxine ou Toxaphène;

- de confectionner des appâts à base de son auquel on ajoute 15 l. d'eau pour 100 kg de son et un des insecticides suivants (Matière active pour 100 kg);

- Carbaryl 5 kg
- Chlorpyriphos 2 kg
- Endosulfan 300 g
- Endosulfan + Parathion-éthyl 800 g
- Lindane 400 g
- Phoxine 5 kg
- Polychlorocamphanes 600 g
- Toxaphène 600 g

L'épandage doit être effectué le soir à raison de 80 à 100 kg d'appâts ainsi préparés à l'hectare. Il est possible de limiter l'épandage à une bande de quelques mètres de largeur si l'attaque est localisée et progresse suivant un front.

TEIGNE DU POIREAU : Le vol se poursuit et des dégâts importants ont été observés.

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE : Un troisième vol est en cours.
En toutes cultures, respecter rigoureusement les délais d'emploi avant la récolte.

L'Ingénieur et le Technicien chargés des Avertissements Agricoles,

P. LEFIER et R. MERLING.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription,

H. SIMON.

Imprimerie de la Station "Région Parisienne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET.

N° d'Inscription à la C.P.P.A.P. : 536 AD.